

# LA COMMISSION DE TOPONYMIE

POUR UNE GESTION OPTIMALE DE VOS NOMS DE RUES ET DE CHEMINS,  
DE PARCS, D'INFRASTRUCTURES, D'ÉDIFICES, DE BIBLIOTHÈQUES...

INSPIRATION

AVIS  
TECHNIQUE

OFFICIALISATION



... PUISQUE LES NOMS DE LIEUX CHOISIS  
AUJOURD'HUI CONSTITUENT LE  
PATRIMOINE DE DEMAIN



## INSPIRATION

### **Vous cherchez des idées pour nommer un lieu?**

Inspirez-vous de la géographie locale ou encore des faits, des événements et des personnages historiques ou folkloriques qui ont marqué la vie locale ou régionale. Par exemple, le nom **Rue des Rosiers**, qui désigne une voie de communication à Québec, rappelle que, dans les années 1950, chaque maison nouvellement construite sur cette rue était vendue avec un rosier.

*La Banque de candidatures aux désignations toponymiques commémoratives*, sur le site Web de la Commission, est une autre source d'inspiration. On trouve dans cette banque des noms de personnes, notamment de nombreuses femmes, ayant joué un rôle significatif à l'échelle locale, régionale ou nationale qui peuvent être utilisés pour désigner des lieux de votre municipalité.

## AVIS TECHNIQUE

### **Vous pouvez obtenir un avis technique très rapidement pour vous assurer que le nom choisi respecte les règles d'écriture, les critères de choix et les normes toponymiques.**

Il est donc primordial de demander un avis technique avant d'adopter une résolution, d'attribuer des adresses ou de diffuser un nom dans la sphère publique. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec la Commission :

Courriel : [topo@toponymie.gouv.qc.ca](mailto:topo@toponymie.gouv.qc.ca)

Téléphone : 418 643-2817

## OFFICIALISATION

### **Il est important et avantageux de faire officialiser les noms de responsabilité municipale ainsi que les noms de voies de communication privées.**

Que ce soit pour les situations d'urgence ou pour les services de livraison, l'officialisation réduit les risques de confusion et améliore le repérage sur le territoire. Pour demander l'officialisation d'un nom, vous devez faire parvenir par courriel à la Commission :

- une copie de la résolution municipale;
- un plan de localisation;
- l'origine et la signification du nom proposé.

# LE SAVIEZ-VOUS?

- **Les municipalités doivent maintenant transmettre** à la Commission

les noms de lieux qu'elles choisissent, en vertu des modifications apportées à la *Charte de la langue française* en 2022.

- En matière de toponymie municipale, on trouve, parmi tous les noms de lieux qui rappellent une personne, **un seul nom de femme pour neuf noms d'hommes**.

La prochaine fois que vous aurez à nommer un lieu, pensez à rappeler la mémoire d'une femme!

- Si vous avez des besoins ou de l'intérêt pour de la **formation en toponymie**, la Commission peut probablement vous aider! Contactez-nous afin de discuter des options qui s'offrent à vous en fonction de vos besoins.

- La Commission décerne chaque année des prix aux municipalités afin de souligner une toponymie de qualité supérieure, soit les **Toponymes coups de cœur** et le **Mérite en toponymie**. Votre municipalité sera-t-elle la prochaine lauréate?

- **La présence du trait d'union** dans un toponyme rappelant une personne n'a rien à voir avec le fait que celle-ci soit décédée ou non. Le trait d'union sert à relier les mots faisant partie d'un nom composé, une règle qui comporte des exceptions, mais qui s'applique toujours dans le cas des noms de personnes. Dans un nom de lieu, le prénom et le nom de famille doivent donc toujours être reliés par un trait d'union.

D'ailleurs, **on ne doit pas attribuer à un lieu le nom d'une personne vivante ou décédée depuis moins d'un an**.

Consultez la section Normes et procédures du site Web de la Commission pour connaître toutes les règles d'écriture et tous les critères de choix.

# TROIS GUIDES POUR VOUS AIDER

DISPONIBLES EN VERSION PAPIER  
ET SUR LE SITE WEB DE LA  
COMMISSION DE TOPONYMIE



## Les noms de lieux, une responsabilité partagée

Le *Guide toponymique municipal* renseigne sur l'importance des noms de lieux municipaux et de leur officialisation, sur les manières de les choisir adéquatement ainsi que sur la procédure de traitement de ces noms de lieux.



## Un vocabulaire précis pour nommer les voies de communication en fonction de leurs caractéristiques

Le *Guide des termes génériques* explique comment choisir l'élément générique (*rue*, *avenue*, *boulevard*, *place*, etc.) d'un nom de voie de communication en fonction de la configuration de celle-ci.



## Comment écrire correctement un nom de voie de communication sur une plaque de rue

Le *Guide de l'affichage odonymique* indique comment afficher un nom de voie de communication conformément à la loi.

[www.toponymie.gouv.qc.ca](http://www.toponymie.gouv.qc.ca)

Commission  
de toponymie

Québec

